



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/35/L.51
20 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 32 de l'ordre du jour

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.1/35/L.10

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de résolution publié le 5 novembre 1980 sous la cote A/C.1/35/L.10, l'Assemblée générale, prenant note avec satisfaction du rapport A/35/479 soumis par le Secrétaire général conformément à la résolution 33/67, lequel contient des recommandations quant aux mesures à prendre en vue de mettre en service à brève échéance l'instrument de publication révisé dans le cadre d'un système général et régulier de publication internationale des dépenses militaires et d'assurer une participation croissante afin d'aboutir à une publication universelle par un éventail sans cesse plus large d'Etats en même temps qu'il recommande qu'on étudie de façon plus approfondie les problèmes de la comparaison des dépenses militaires effectuées par les différents Etats et au cours d'années différentes, ainsi que les problèmes de vérification qui se poseront à propos d'accords sur la réduction des dépenses militaires :

1. Prierait le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que le rapport susmentionné fasse l'objet d'une publication des Nations Unies et soit largement diffusé;

2. Recommanderait que tous les Etats Membres utilisent l'instrument de publication et fassent rapport annuellement au Secrétaire général sur leurs dépenses militaires au titre du dernier exercice financier pour lequel des données sont disponibles, leur premier rapport étant de préférence présenté le 30 avril 1981 au plus tard;

3. Prierait le Secrétaire général de faire rapport annuellement à l'Assemblée générale sur ces questions;

4. Prierait le Secrétaire général, avec le concours d'un groupe spécial d'experts en matière de budgets militaires :

a) De perfectionner l'instrument de publication à la lumière des observations et suggestions que communiqueront les Etats dans le cadre de la mise en service générale et régulière de cet instrument;

b) D'étudier la question de la comparaison des dépenses militaires effectuées par les différents Etats et au cours d'années différentes, ainsi que les problèmes de vérification qui se poseront à propos d'accords sur la réduction des dépenses militaires, et faire des propositions quant aux solutions à y apporter;

5. Prierait le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sur l'application du paragraphe 4 de la résolution en question;

6. Prierait le Secrétaire général de fournir au Groupe d'experts l'assistance financière et les services de secrétariat nécessaires.

2. Le fait de publier le rapport présenté par le Secrétaire général (document A/35/479) en tant que publication des Nations Unies, ainsi que sa distribution, entraîneront des dépenses se montant à 32 200 dollars pour frais d'impression, de reproduction et de distribution.

3. A propos des paragraphes 2, 3, 4 et 6 du dispositif du projet de résolution le Secrétaire général tient à dire ce qui suit :

a) Faire rapport à l'Assemblée générale comme demandé dans le paragraphe 3 nécessitera le traitement des réponses des Etats Membres sous la forme de la matrice de publication normalisée. Ce traitement nécessitera des travaux en matière de statistique et d'édition, tels que la rectification d'éventuelles erreurs de calcul et l'indication de chiffres non répartis et d'anomalies statistiques. Il y a donc lieu de penser que, pour cela, les services d'un fonctionnaire statisticien de niveau P-3 seront nécessaires pendant trois mois en 1981. En outre, la mise en application des alinéas a) et b) du paragraphe 4 nécessitera deux mois de travail d'un fonctionnaire statisticien de niveau P-3 pour aider à l'établissement d'un certain nombre de tableaux statistiques pour l'information du Groupe d'experts et pour le rapport. Les besoins connexes en matière de traitements et de dépenses communes de personnel s'élèveront à 16 500 dollars;

b) La mise en application des paragraphes 4, 5 et 6 du dispositif du projet de résolution nécessitera la désignation, par le Secrétaire général, de dix experts qualifiés qui tiendront trois sessions en 1981 (deux à New York et une à Genève) et une session en 1982 (à New York). Les besoins connexes en matière de services de conférence seront les suivants :

| | <u>1981</u> (Dollars) | <u>1982</u> (Dollars) |
|---|--------------------------|--------------------------|
| I. Documentation avant la session (220 000 mots) (langues : anglais, chinois, espagnol, français et russe) | 182 200 | 232 000 |
| II. Service des séances (langues d'interprétation : anglais, chinois, espagnol, français et russe) | 160 300 | 36 000 |
| III. Documentation pendant la session (106 000 mots) (langues : anglais, chinois, espagnol, français et russe) | 95 200 | 79 200 |
| IV. Documentation après la session (260 000 mots) (langues : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) | 327 700 | 188 000 |
| Besoins au titre du Bureau des services généraux | 9 600 | 6 800 |
| TOTAL | 775 000 | 542 000 |

c) Les frais de déplacement connexes des experts s'élèveront à 99 000 dollars (72 400 dollars en 1981 et 26 600 dollars en 1982) dans l'hypothèse où la durée totale des sessions serait de cinq semaines en 1981 et de deux semaines en 1982;

d) En outre, il serait nécessaire de disposer des services d'un consultant de niveau équivalent à P-5 pendant une durée totale de trois mois (deux mois en 1981 et un mois en 1982) pour fournir au Groupe d'experts des documents pour l'établissement desquels le Secrétariat ne dispose pas des services spécialisés nécessaires. Les dépenses connexes pour la rémunération du consultant, ses frais de voyage et ses indemnités de subsistance s'élèveront à 18 000 dollars (13 700 dollars en 1981 et 4 300 dollars en 1982);

e) Enfin, un montant de 5 000 dollars sera nécessaire pour les frais de voyage et de subsistance à l'occasion du déplacement de deux fonctionnaires du Secrétariat (un D-1 et un P-5/P-4) à Genève pour fournir au Groupe d'experts une assistance pendant sa session dans cette ville.

4. Par conséquent, au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, les dépenses totales nécessaires s'élèveront à 1 487 500 dollars, se répartissant comme suit :

| | <u>1981</u> | <u>1982</u> | <u>Total</u> |
|-------------------------|----------------|----------------|------------------|
| | (Dollars) | (Dollars) | (Dollars) |
| Services de conférences | 775 000 | 542 000 | 1 317 000 |
| Autres dépenses | 139 800 | 30 900 | 170 700 |
| | <u>914 800</u> | <u>572 900</u> | <u>1 487 700</u> |
